



## **Joueurs ontariens s'entraînant à temps plein chez TOP**

**Mise à jour le 14 novembre 2019**

**Règle votée à l'unanimité par la Commission des entraîneurs du Québec le 24 octobre 2019 pour les joueurs ontariens qui s'entraînent à temps plein chez TOP.**

Les athlètes ontariens s'entraînant à temps plein chez TOP qui résident en Ontario et qui ont une licence active de cette province :

- Pourront participer aux tournois limités au Québec ;
- Pourront représenter TOP à la Coupe des CDT ;
- Pourront contribuer au calcul des points de classement des CDT de Tennis Canada.

Toutefois, ces athlètes :

- **Ne pourront pas participer** aux Étapes du circuit de sélection intérieur et extérieur ;
- **Ne pourront pas participer** aux Championnats québécois intérieurs et extérieurs ;
- **Ne pourront pas représenter** le Québec aux championnats canadiens.

Ces athlètes devront répondre à trois critères afin d'être en règle avec Tennis Québec :

- S'entraîner toute l'année chez TOP ;
- S'entraîner dès le début de la saison chez TOP (au plus tard le 15 octobre) ;
- S'entraîner à temps plein chez TOP.

Une liste de ces athlètes, ainsi que le protocole signé par ces derniers, devront être envoyés par TOP à Tennis Québec au plus tard le 15 octobre de chaque année.